

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

ADOPTÉS EN CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Section de fonctionnement : dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Un chapitre en augmentation de l'ordre de 35,41% par rapport à l'année précédente qui s'explique par d'importants frais d'entretien réalisés sur les bâtiments publics.

60611 – Eau et assainissement

Hausse de l'ordre de 16 % essentiellement liée à la hausse du prix de l'eau (lissage des tarifs sur la période 2022-2026 pour atteindre un tarif unique en 2027) et ce, malgré les précipitations des printemps et été 2023 qui ont permis de limiter les arrosages (espaces verts et terrain de foot) et d'optimiser le remplissage des cuves pour l'arrosage des espaces verts sur d'autres périodes.

60612 - Électricité et gaz

Baisse de l'ordre de 21,66% par rapport à 2023 malgré la poursuite de la hausse de prix sur l'année 2024. Cela s'explique à la fois par un hiver relativement doux et le respect des consignes de chauffage dans les bâtiments publics.

60622 - Carburants

Dépenses en baisse de 15,14 % par rapport à l'année précédente du fait de la baisse des prix du carburant

60631 - Fournitures d'entretien

Dépenses sensiblement identiques à celles de l'année 2023 ; la rationalisation des achats et la limitation des stocks ont permis de compenser la hausse des prix des produits d'entretien.

60636 – Vêtements de travail

Augmentation de l'ordre de 85 % en raison de recrutements et d'achats d'EPI spécifiques pour les agents des services techniques.

6064 – Fournitures administratives

Budget sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

6067 - Fournitures scolaires

Hausse de 34,90 % du fait de l'augmentation des effectifs à montant constant par élève (réévaluation en 2022 pour tenir compte de l'augmentation des coûts des fournitures).

611 - Contrats de prestations de services

Hausse de 17,52 % pour une valeur en fin d'exercice de 199 795,66 € (dont 159 520,84€ pour le prestataire de la restauration scolaire mais sur 13 mois). On retrouve également sur ce poste le coût des TAP de janvier à juillet 2024 (prestation des associations), de nos animations (apéro-s-concerts, fête

de la musique, fête des vacances, soirée contée, marché de Noël...), des sorties périscolaires, de la fourrière animale, de l'entretien externalisé des espaces verts.

613 - Locations

Il s'agit principalement de la location et du coût des impressions pour la mairie, les écoles et le photocopieur dédié aux associations. Ce poste reste en augmentation marquée (+ 19,6 %) en raison du changement d'un photocopieur à l'école et de l'augmentation du volume de copies, toujours à l'école. Figure également sur cet article la location d'une shampooinieuse et d'une carotteuse pour un montant total de 476,76 €.

61521 – Entretien des terrains

Hausse de 30 % par rapport à 2023 en raison de la remise en état progressive du terrain de foot.

615221 – Entretien des bâtiments publics

Hausse de 2 691,84 % par rapport à 2023 pour une valeur de 191 033,56 €, essentiellement en raison des réparations effectuées sur les bâtiments publics ayant subi des sinistres (toitures ECD, Affiche, mairie, école) ; ces sinistres ont fait l'objet d'indemnisations par notre assureur à l'article 75888 (partielles en ce qui concerne la toiture de la mairie du fait de la vétusté qui reste à notre charge). La réfection du lavoir des lavandières représente un coût de 3 900 €.

615228 – Entretien d'autres bâtiments

Il s'agit de la restauration du vitrail de l'église dont le montant (8087,04 €) est pris en charge par notre assurance.

61551 – Entretien du matériel roulant

Hausse de près de 52 % qui s'explique par un parc de véhicules vieillissant et un bris de glace remboursé par notre assurance.

6156 – Maintenance

On retrouve sur cet article les différents contrats d'entretien et de vérifications périodiques de nos équipements et matériels et informatiques (contrat d'entretien des ascenseurs, extincteurs, chauffages, vérification des infrastructures, abonnement logiciel de comptabilité, ...). La maintenance des équipements de chauffage pour les années 2020 à 2023 a été mandatée en 2024 et explique la hausse de 39,18 % de ce poste de dépenses. Il convient cependant de noter que la facture de la maintenance pour l'année 2024 ne nous est toujours pas parvenue (d'où le montant des crédits annulés).

6161 - Assurance

Augmentation de 8,19% liée à l'assurance de la Halle du parc à compter du 01/09/2024 et à la hausse des tarifs.

623 – Publicité, publications, relations publiques, fêtes et cérémonies

Baisse de 14,76 % malgré une augmentation du nombre d'âinés (colis ou repas), du nombre et de l'importance des manifestations (fête de l'été, fête de l'automne, soirée des associations, marché de Noël, théâtre, randonnées, inauguration, journée du patrimoine, salons et conférences, naissances, départs à la retraite). Un certain nombre de factures seront à mandater sur l'exercice 2025.

624- Transports de biens et transports collectifs

Hausse de 164,88 % par rapport à 2023 pour un nombre équivalent de sorties scolaires et périscolaires. Par convention, le SMTC rembourse à la collectivité les frais de transport à la piscine (recettes encaissées au 75888). Les frais liés au transport pour la patinoire restent à la charge de la commune.

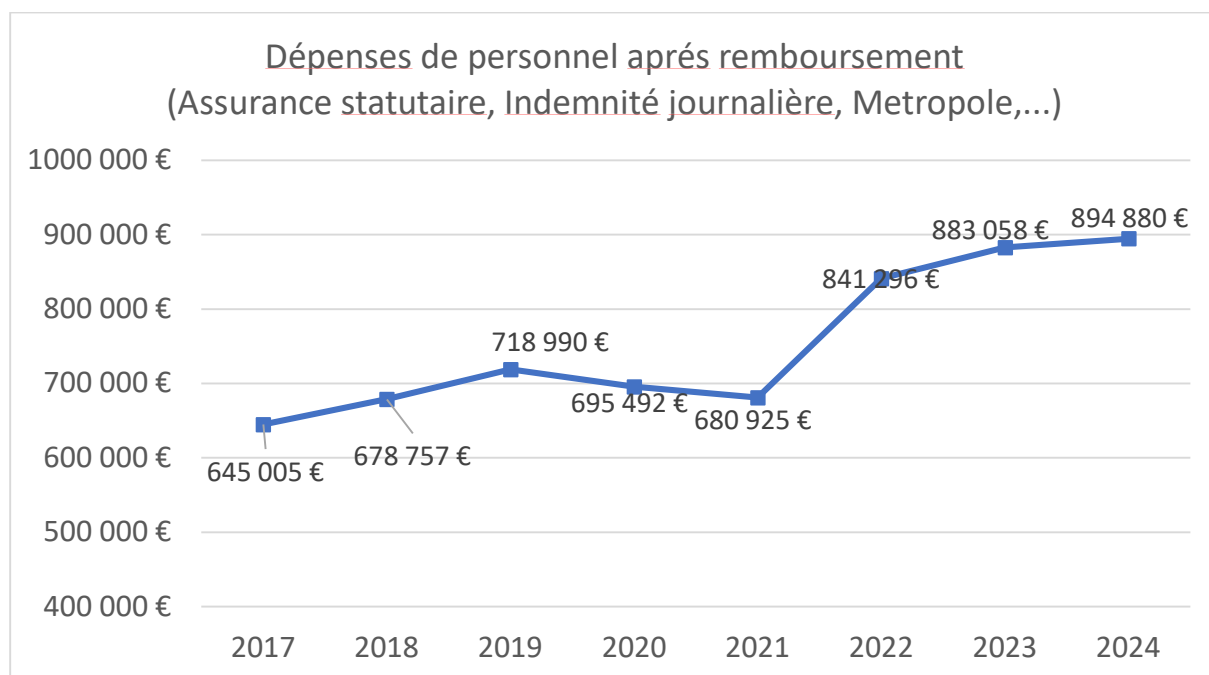
Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre enregistre une faible augmentation entre 2023 (923 982,34 €) et 2024 (930 995,80 €) de 0,76%.

Cette augmentation moindre s'explique par une stabilisation des effectifs mais aussi par la mise en œuvre de la semaine de 4 jours d'école qui fait chuter le recours aux heures complémentaires.

On notera qu'une attribution de 5 points d'indice est intervenue au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents, statutaires et contractuels.

La dépense des charges de personnels doit être corrigée, dans une moindre mesure, par les recettes encaissées au compte 6419 au titre des indemnités journalières (CPAM) et des remboursements de notre assurance statutaire. Ces remboursements sont en baisse de 23 % par rapport à 2023 en raison d'une augmentation de la franchise pour un niveau d'absentéisme comparable à 2022.



Chapitre 014 – Atténuations de charges

Ce chapitre 014, stable de par sa nature, enregistre une valeur à 302 735 €.

Il est essentiellement composé par les attributions de compensation versées à la Métropole depuis le transfert de compétences effectué en 2017 (urbanisme, voirie, ...) ainsi que le coût des services communs pour lesquels la commune a souscrit une convention avec la métropole (autorisation du droit des sols, DPO).

Décomposition de l'AC 2024 versée à la Métropole (article 739211) :

117 242 € d'AC de fonctionnement au titre des compétences transférées,

157 254 € d'AC d'investissement imputée en fonctionnement,

20 893 € au titre du financement des services communs,

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en hausse de 7,83 % (187 855,80 €).

6531 - Indemnités

Enveloppe en hausse de 1,35 % du fait de l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des indemnités versées.

657362 – Subventions au CCAS

Le montant de la subvention communale au budget du CCAS a été ajusté, comme l'année précédente à la hauteur des besoins de ce dernier, soit 3 000 €.

65748 – Subventions aux associations

Cela s'explique par une augmentation du montant total de subventions allouées à nos associations de 10,20 % (réajustement en fin d'année, de la subvention versée à l'association « Les Écureuils »).

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 36 684,51 € soit un montant supérieur à 2023 du fait du transfert d'une échéance 2023 sur le budget 2024.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 283 712,38 €, soit une augmentation de 12,12 % comparativement à l'exécution précédente.

En prenant en compte les charges d'amortissement (dépenses d'ordre), les dépenses totales de fonctionnement se portent à 2 368 337,84 €.

Section de fonctionnement : recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges

6419 – Remboursement sur rémunérations de personnel

3 879,85 € contre 5 004,39 € en 2023 soit -22,47 % (cf. explications fournies pour le chapitre 012)

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes divers

Ce chapitre est en augmentation de 7,52 % par rapport à l'année 2023 du fait d'une augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les différents temps du service périscolaire. La commune a appelé le remboursement de la somme de 36 846,29 € (articles 70846 et 70876) auprès des services de la métropole au titre du temps de travail mutualisé pour deux agents des services techniques pour l'année 2024 et la régularisation du solde de l'année 2023. On notera également une nette augmentation du nombre de concessions vendues dans notre cimetière.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre marque une baisse de 9 % (67 126,56 € en 2024 contre 89 900,48 € en 2023) du fait de la diminution du fonds départemental aux droits de mutation à titre onéreux à répartir entre les communes bénéficiaires ; ce fonds étant en baisse de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

Chapitre 731 – Impositions directes

Les recettes fiscales (article 73111 – 1 545 645 €) ont augmenté de 4,74 % en un an, soit un delta de plus 71 641 € en faveur de la commune.

Cette recette supplémentaire repose sur la revalorisation des bases décidée par l'État et une augmentation de l'assiette fiscale (logements nouveaux, nouveaux aménagements sur les logements existants, ...).

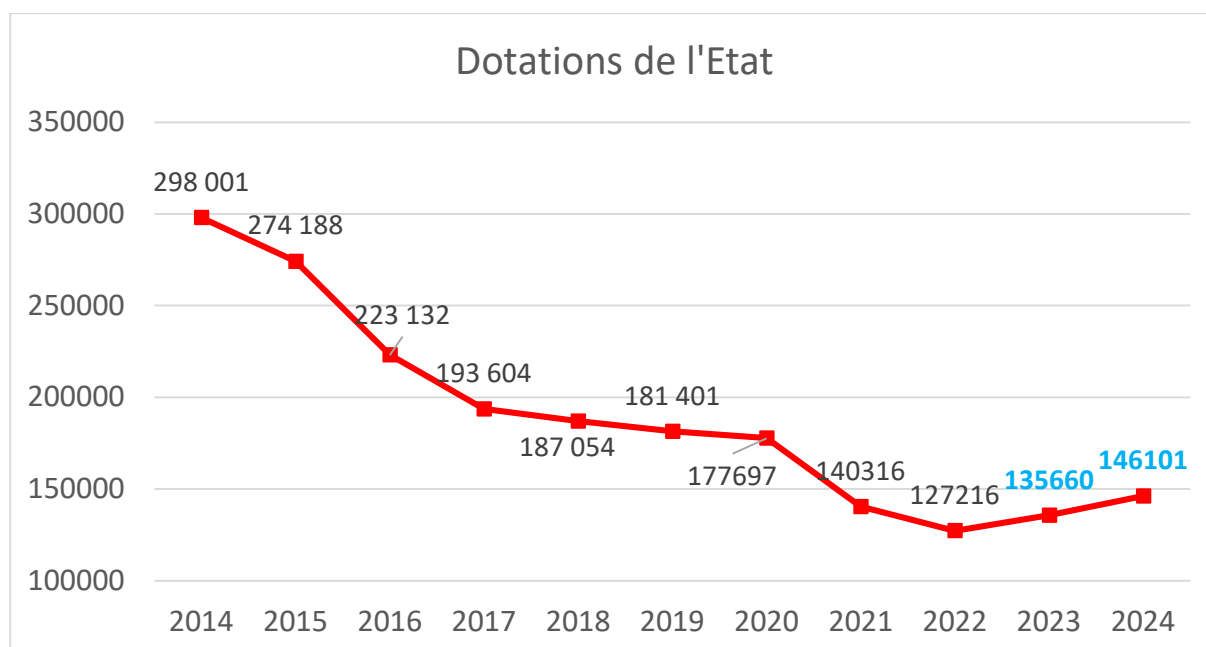
Le montant de la dotation de solidarité communautaire (156 902 € - article 73212) reversé par la métropole est identique à celui de 2023.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre (299 255,36) est en forte diminution (18,69 %) par rapport à 2023 (368 055,31 €).

Du fait du passage du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à la Convention Territoriale Globale (CTG), les prestations servies par la CAF aux différentes associations enfance/jeunesse ne transitent plus par le budget communal.

La légère réévaluation des dotations de l'État amorcée en 2023, portée essentiellement par la dotation de solidarité rurale, se poursuit en 2024 sur les deux composantes de la DGF : Dotation forfaitaire (article 74111 : 94 533 € en 2024 contre 89 780 € en 2023), DSR (article 74121 : 44 065 € en 2024 contre 38 705 € en 2023)



Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est globalement en augmentation de 103 % par rapport à l'année dernière mais seulement de 21,34 % (92 938,91 € en 2024 contre 76 596 € en 2023) si l'on ne tient pas compte des remboursements des sinistres par notre assurance (110 896,13 €). Ce poste budgétaire est principalement alimenté par les loyers de l'Affiche, en nette augmentation sans pour autant retrouver le niveau de 2019, et ce en raison d'un changement de comportement avec des locations plus courtes.

Montant des recettes générées par les locations de l'Affiche							
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
56 250 €	66 820 €	72 473 €	28 450 €	26 030 €	39 728 €	51 360 €	63 921 €

Chapitre 76 - Produits financiers

La somme de 5 646 € inscrite à l'article 76232 correspond au remboursement, par la métropole à la commune, des intérêts de la dette transférée.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

La recette de 696,68 € figurant à l'article 773 de ce chapitre correspond à une annulation de mandat sur exercice antérieur.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions

Ce montant correspond à une reprise partielle des provisions constituées en 2022 (950 € en prévision de factures irrécouvrables) du fait des paiements finalement encaissés par la trésorerie pour un montant total de 386,35 €.

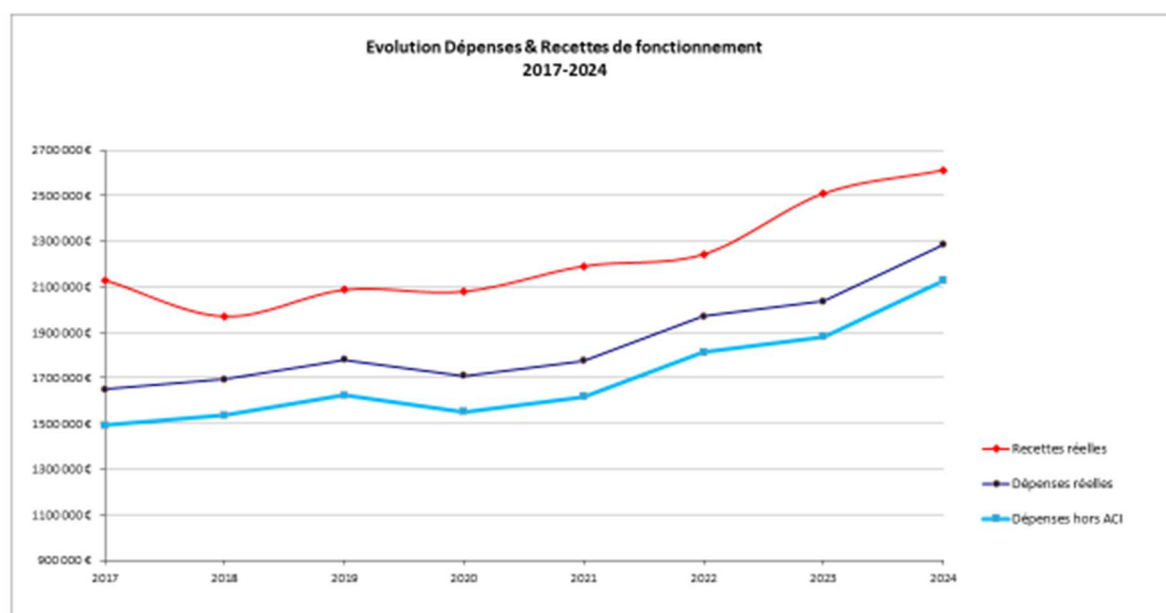
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 2 611 762, 78 €, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice 2023 (hors produits de cession des immobilisations).

Cette évolution des recettes est certes moins forte que l'année précédente du fait de la modification du financement par la CAF mais tout de même à la hausse du fait d'une revalorisation des bases fiscales porteuses pour la commune.

Les recettes totales de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 2 678 220,75 €.

Avant reprise des excédents 2023, le résultat de la section de fonctionnement est de 309 882,91 € au CA 2024. Malgré un contexte d'inflation, la commune réussit à maintenir un niveau intéressant d'autofinancement.

Après reprise de l'excédent 2023, la commune conforte son résultat de fonctionnement de 1 992 478,87 €.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PERIGNAT-LES SARLIEVE						
DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre / Article						
60 - Achats	140 171,29 €	145 034,50 €	139 922,44 €	160 717,55 €	216 162,17 €	188 200,25 €
61 - Services extérieurs	225 148,91 €	168 606,77 €	244 223,40 €	254 442,47 €	280 742,62 €	529 100,73 €
62 - Autres services extérieurs	81 434,26 €	84 178,32 €	81 116,43 €	96 224,50 €	107 483,73 €	102 290,12 €
63 - Impôts et taxes	3 920,95 €	3 252,29 €	3 160,67 €	3 409,67 €	3 583,08 €	3 650,08 €
TOTAL 011 - Charges à caractère général	450 675,41 €	401 071,88 €	468 422,94 €	514 794,19 €	607 971,60 €	823 241,18 €
TOTAL 012 - Charges de personnel	759 134,30 €	781 298,81 €	765 085,52 €	901 741,58 €	923 982,34 €	930 995,80 €
TOTAL 65 - Autres charges de gestion courante	191 901,09 €	171 372,98 €	199 945,83 €	207 264,25 €	174 221,26 €	187 855,80 €
TOTAL 014 - Atténuations de produits	329 307,00 €	303 256,00 €	297 246,00 €	301 315,00 €	299 491,00 €	302 735,00 €
TOTAL 66 - Charges financières	45 768,50 €	47 664,64 €	43 289,81 €	39 836,46 €	30 868,15 €	38 529,36 €
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	3 752,24 €	3 924,65 €	695,32 €	5 554,77 €	308,64 €	355,24 €
022 - Dépenses imprévues						
TOTAL DEPENSES REELLES	1 780 538,54 €	1 708 588,96 €	1 774 685,42 €	1 970 506,25 €	2 036 842,99 €	2 283 712,38 €
023 - Virement à la Section d'Investissement						
042 - Opérations d'ordre / amortissements	35 678,49 €	55 948,40 €	67 504,53 €	71 075,47 €	1 024 497,13 €	84 625,46 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 816 217,03 €	1 764 537,36 €	1 842 189,95 €	2 041 581,72 €	3 061 340,12 €	2 368 337,84 €
RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre / Article						
TOTAL 013 - Atténuations de charges	5 899,17 €	33 754,73 €	29 903,20 €	18 183,67 €	5 004,39 €	3 879,85 €
TOTAL 70 - Produits des services	178 748,32 €	141 052,12 €	191 484,44 €	192 402,61 €	229 808,36 €	247 096,94 €
TOTAL 73 - Impôts et taxes	1 413 220,50 €	1 455 242,97 €	1 545 745,03 €	1 639 656,70 €	1 800 438,48 €	1 850 966,56 €
TOTAL 74 - Dotations et participations	358 674,84 €	366 868,89 €	331 243,73 €	307 258,46 €	368 055,31 €	299 255,36 €
TOTAL 75 - Autres produits de gestion courante	104 765,09 €	46 342,11 €	56 977,91 €	68 953,12 €	88 793,20 €	203 835,04 €
TOTAL 76 - Produits financiers	7 971,00 €	7 440,00 €	6 944,00 €	6 481,00 €	6 049,00 €	5 646,00 €
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	17 161,22 €	28 500,42 €	28 482,43 €	10 233,30 €	890 272,97 €	696,68 €
TOTAL 78 – Reprises sur amortissements						386,35 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 086 440,14 €	2 079 201,24 €	2 190 780,74 €	2 243 168,86 €	3 388 421,71 €	2 611 762,78 €
TOTAL 002 - Résultat n-1	2 009 934,87 €	1 723 233,90 €	738 136,11 €	1 123 681,00 €	1 241 990,05 €	1 682 595,96 €
042- opérations d'ordre / amortissements	5 241,86 €	32 440,87 €	36 954,10 €	40 595,04 €	113 524,32 €	66 457,97 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 101 616,87 €	3 834 876,01 €	2 965 870,95 €	3 407 444,90 €	4 743 936,08 €	4 360 816,71 €
RESULTAT AVANT REPRISE N-1	275 464,97 €	347 104,75 €	385 544,89 €	242 182,18 €	440 605,91 €	309 882,91 €
RESULTAT DE SECTION	2 285 399,84 €	2 070 338,65 €	1 123 681,00 €	1 365 863,18 €	1 682 595,96 €	1 992 478,87 €

Section d'investissement : dépenses

L'année 2024 a été marquée par le lancement d'études pour de futurs projets et l'achèvement de la réalisation de certains autres. La clôture de l'année 2024 en dépenses d'investissement fait apparaître **une réalisation de 1 129 592,58 €**.

A retenir les principales opérations réalisées en 2024 :

Aménagement du Parc - Opération 26 = 2 631,30 €

- article 212 (fleurissement et plantations) (fin de l'opération début 2025)

École – Ouverture d'une nouvelle classe = 15 180,27 €

- article 213 = 2 313,30 € (vitrophanie + stores)
- article 2183 = 5 755,20 € (TNI + PC)
- article 2184 = 6 568,67 € (mobiliers)
- article 231 = 543,10 € (travaux en régie) (opération terminée)

École – Agrandissement et équipement du dortoir = 53 250,74 €

- article 2184 = 3 813,73 € (mobiliers)
- article 2188 = 32,90 € (petites fournitures)
- article 231 = 49 404,11 € (marché de travaux et MOE) (opération terminée)

Rénovation énergétique et restructuration du groupe scolaire - Opération 29 = 31 489,90 €

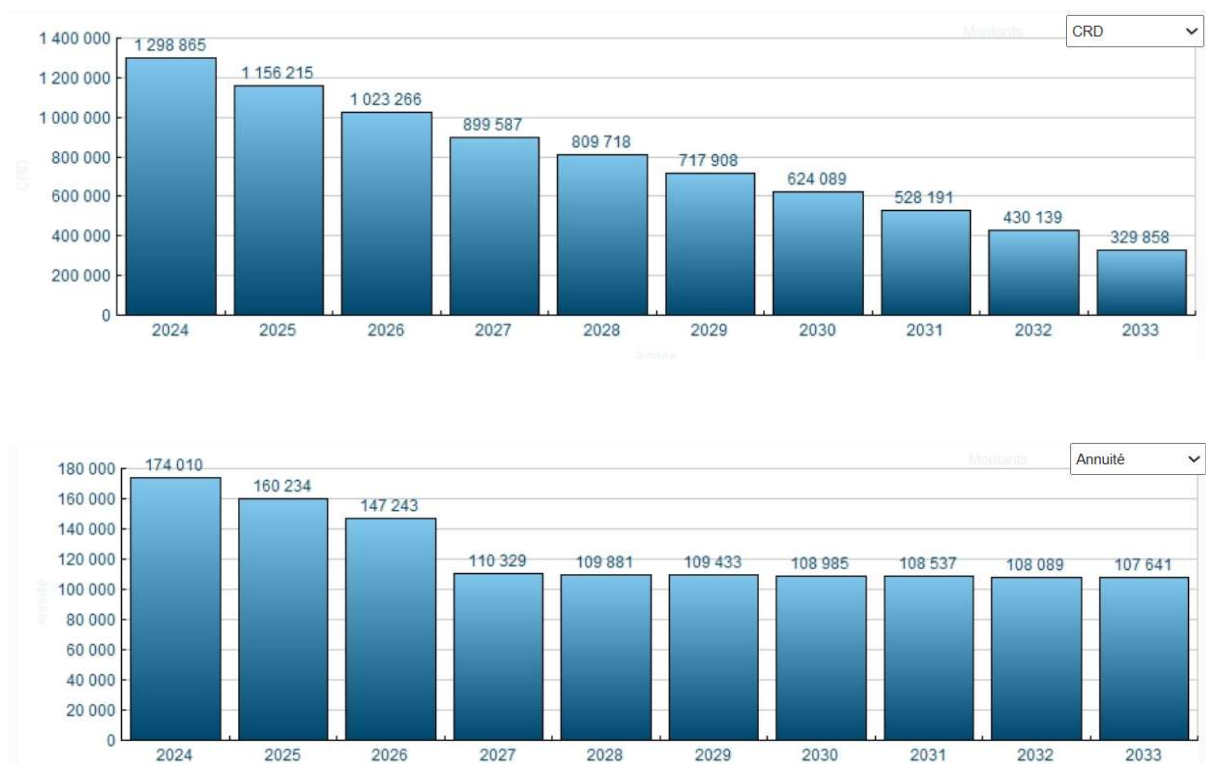
- article 231 = 17 000,00 € (intégration des études SCOLAE)
- article 231 = 14 489,40 € (marché de MOE) (fin de l'opération été 2027)

Halle Couverte – Opération 30 = 598 295,71 €

- article 2188 = 8 132,07 € (vidéosurveillance)
- article 231 = 575 673,27 € (marché de travaux et MOE) (opération terminée)

L'attribution de compensation d'investissement a été comptabilisée à l'article 2046 pour **39 314€**.

154 743,92 € ont été mandatés à l'article 1641 pour le remboursement du capital de la dette (sachant qu'un trimestre non mandaté en 2023 a été reporté sur l'exercice 2024).



Section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement 2024 affichent une valeur de clôture de **903 288,44 €** dont 500 139,53 € provenant du résultat de l'exercice 2023 (résultat antérieur reporté).

Ces recettes proviennent essentiellement des acomptes ou des soldes de subventions obtenues sur les différentes opérations : Mairie, Salle Dorier, Halle du parc, Ecole ... Afin d'assurer l'équilibre financier de ses opérations d'investissement, la commune présente chaque année des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Le bilan 2024 du chapitre 13 – subventions d'équipement affiche un montant de : **159 812,00 €** ; les principaux montants suivants peuvent être retenus :

- DETR : 121 114 € = solde de la subvention pour la déconstruction de l'ancienne salle Dorier et totalité de la subvention pour la Halle du Parc.
- FIC : 25 098 € = solde du programme groupe scolaire, solde du programme Mairie et acompte sur l'opération Halle couverte.
- Le programme SCOLAEÉ = 13 600 € pour les études relatives aux futurs travaux de l'école.

44 442,59 € ont été comptabilisés au compte **10222 FCTVA**.

Clermont Auvergne Métropole a reversé 62 % de la taxe d'aménagement prélevée sur le territoire communal, soit 29 210,78 € (article 10223).

31 621 € ont été enregistrés à l'article 276351 au titre de la prise en charge de la dette transférée par la métropole.

BUDGET D'INVESTISSEMENT – PERIGNAT-LES SARLIEVE

M14

M57

DEPENSES		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre / Article	Objet						
TOTAL Chapitre 10 - Dotations / Fonds et réserves		42 341,47 €		1 426,10 €		574,43 €	
TOTAL Chapitre 20 - Immobilisations corporelles		1 499,64 €	28 956,88 €	19 909,60 €	847,08 €	20 400,00 €	
TOTAL Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées		438 076,02 €	42 298,04 €	436 896,29 €	55 570,96 €	688 546,00 €	48 056,39 €
2112	Terrains de voirie					12 312,00 €	2 700,00 €
2121	Plantations d'arbres				942,00 €	3 861,00 €	
2128	Agencement et aménagement de terrains	49 842,60 €	3 825,60 €	18 852,36 €		78 865,86 €	3 541,31 €
21312	Bâtiments scolaires		4 272,75 €	1 421,54 €	1 026,38 €	437,84 €	17 336,51 €
21318	Autres bâtiments publics	5 481,82 €	9 910,07 €	15 183,91 €	3 168,60 €	18 492,00 €	
2157	Matériel et outillage						4 277,18 €
2183	Matériel bureau et informatique	3 814,06 €	3 464,90 €	18 381,77 €	30 816,68 €	1 003,20 €	8 372,40 €
2184	Mobilier	5 978,22 €	38 447,18 €	1 273,06 €		1 323,34 €	26 876,18 €
2188	Autres immo corporelles	21 384,53 €	15 311,77 €	29 460,02 €	9 236,50 €	31 316,58 €	13 927,78 €
TOTAL Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		88 949,84 €	114 790,40 €	92 489,47 €	45 190,16 €	147 611,82 €	77 031,36 €
2312	Agencement et aménagement de terrains	15 109,80 €			30 706,70 €	14 154,00 €	
	Opération 26 - Parc/Biodiversité				30 706,70 €	14 154,00 €	
2313	Constructions	1 105 950,09 €	1 060 661,95 €	179 056,59 €	60 970,44 €	184 924,95 €	715 547,87 €
	Opération 26 Parc/Biodiversité				1 512,00 €		
	Opération 27- Ecole 2			16 691,71 €	300,00 €		
2315	Installations, matériels et outillage		684,00 €		71 915,28 €	31 471,49 €	
	Opération 21 - Dorier Mairie Poste				372,79 €		
	Opération 27- Ecole 2				71 542,49 €		
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	6 309,00 €		1 881,62 €			
TOTAL Chapitre 23 - Immobilisations en cours		1 127 368,89 €	1 061 345,95 €	180 938,21 €	163 592,42 €	230 550,44 €	715 547,87 €
TOTAL Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations						4 000,00 €	
TOTAL Chapitre 16 – Dette + article 27638		144 531,15 €	144 644,78 €	134 546,95 €	140 758,94 €	135 001,66 €	169 061,91 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 842 767,01 €	1 392 036,05 €	866 206,62 €	405 959,56 €	1 226 684,35 €	1 009 697,53 €
001	Déficit reporté	73 541,63 €	498 635,94 €	986 521,54 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 241,86 €	32 440,87 €	36 954,10 €	39 575,04 €	113 524,32 €	66 457,97 €
041	Opérations patrimoniales		28 627,68 €		1 020,00 €	1 956,00 €	53 437,08 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 921 550,50 €	1 951 740,54 €	1 889 682,26 €	446 554,60 €	1 342 164,67 €	1 129 592,58 €

RECETTES

CA 2019

CA 2020

CA 2021

CA 2022

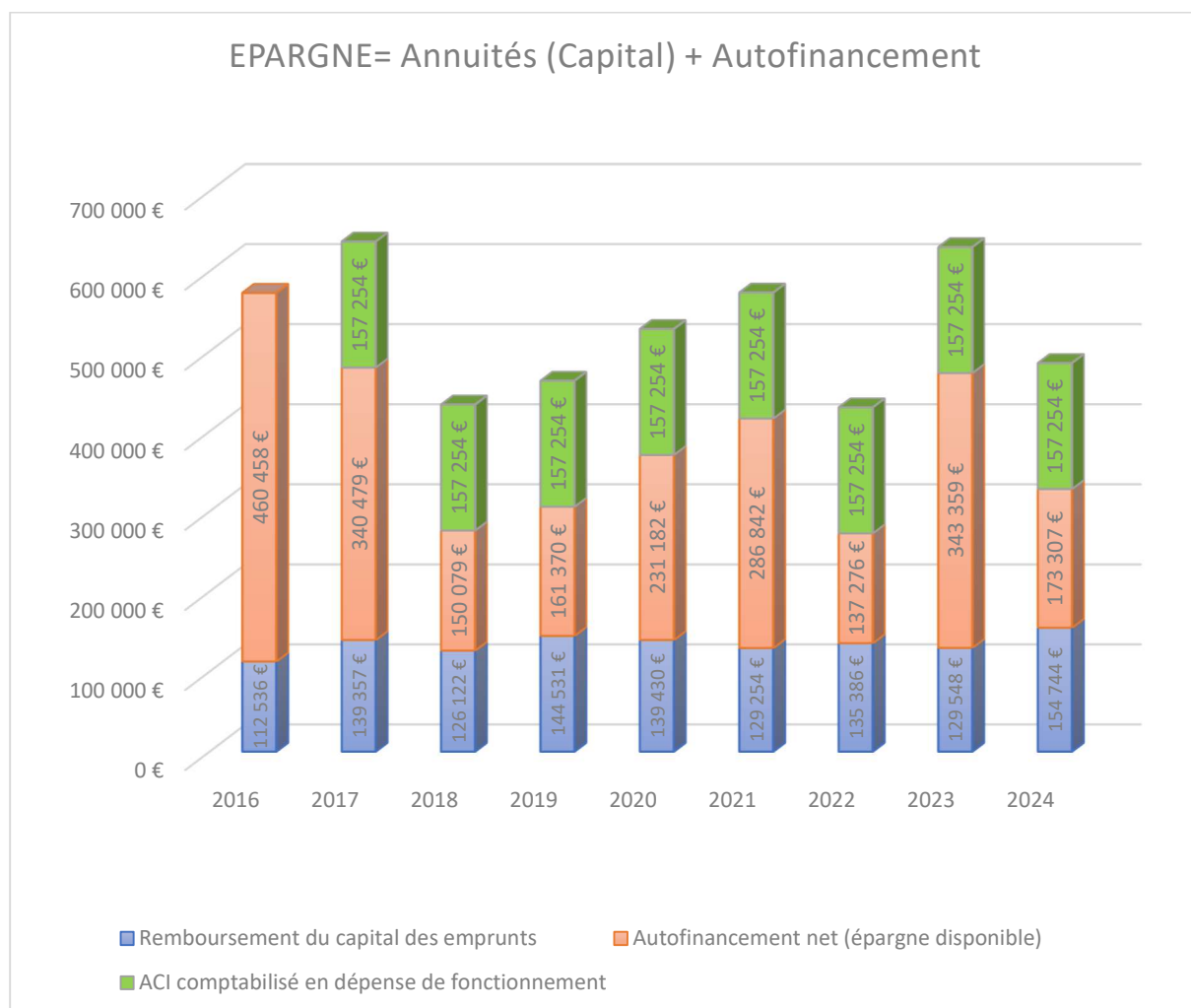
CA 2023

CA 2024

024 - produits des cessions						878 671,65 €	
TOTAL Chapitre 024						878 671,65 €	
1321	État et établissements nationaux (CAF)				16 949,57 €	7 866,64 €	
1322	Région	10 000,00 €		34 859,70 €	93 873,30 €		
1323	Département	227 055,00 €		187 494,00 €	13 230,00 €	36 397,00 €	38 698,00 €
13251	GFP de rattachement	60 000,00 €				60 000,00 €	
1341	DETR	123 344,00 €	11 156,00 €	126 289,00 €	124 004,00 €	66 801,00 €	121 114,00 €
1346	PVR	23 914,48 €				121 328,35 €	
1348	autres	43 581,00 €		60 375,73 €	3 474,59 €	6 745,10 €	
TOTAL Chapitre 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT reçues		487 894,48 €	11 156,00 €	409 018,43 €	251 531,46 €	299 138,09 €	159 812,00 €
10222	FCTVA	59 806,21 €	198 736,00 €	191 433,79 €	41 686,52 €	28 833,61 €	44 442,59 €
10223	Taxe d'aménagement (TLE)	65 119,65 €	66 213,98 €	59 710,64 €	48 680,24 €	106 944,37 €	29 210,78 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	30 467,73 €	562 165,94 €	1 332 202,54 €		123 873,13 €	
TOTAL Chapitre 10 DOTATIONS/FONDS et réserves		155 393,59 €	827 115,92 €	1 583 346,97 €	90 366,76 €	259 651,11 €	73 653,37 €
TOTAL Chapitre 16 - Emprunts		699 300,00 €	700,00 €				
2313	Construction			10 970,11 €	1 362,00 €		
TOTAL Chapitre 23 - Immobilisation en cours				10 970,11 €	1 362,00 €		
276351	GFP de rattachement	44 648,00 €	41 671,00 €	38 893,00 €	36 300,00 €	33 880,00 €	31 621,00 €
TOTAL Chapitre 27 - Autres immobilisations financières		44 648,00 €	41 671,00 €	38 893,00 €	36 300,00 €	33 880,00 €	31 621,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		1 387 236,07 €	880 642,92 €	2 042 228,51 €	379 560,22 €	592 669,20 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		35 678,49 €	55 948,40 €	67 504,53 €	70 125,47 €	1 024 497,13 €	84 625,46 €
041 Opérations patrimoniales			28 627,68 €			1 956,00 €	53 437,08 €
TOTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1		1 422 914,56 €	965 219,00 €	2 098 762,93 €	449 685,69 €	1 619 122,33 €	403 148,91 €
001 Solde d'exécution reporté					220 050,78	223 181,87	500 139,53 €
021 - Virement section de fonctionnement (autofinancement)							
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 422 914,56	965 219,00	2 109 733,04	669 736,47	1 842 304,20	903 288,44 €

RESULTAT AVANT REPRISE N-1	-425 094,31 €	-487 885,60 €	1 195 602,21 €	3 131,09 €	276 957,66 €	-726 443,67 €
RESULTAT DE SECTION	-498 635,94 €	-986 521,54 €	220 050,78 €	223 181,87 €	500 139,53 €	-226 304,04 €

La section d'investissement clôture 2024 sur un déficit de 726 443,67 €. Après reprise de l'excédent 2023 de 500 139,53 € (article 001), le résultat de la section est de - 226 304,04 €. Il sera reporté sur le budget 2025.



Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2024 du budget communal comme suit :

- Restes à réaliser en dépenses = 30 918,00 €
- Restes à réaliser en recettes = 39 544,00 €

Résultats du compte administratif 2024 - Budget communal :

Section de fonctionnement :

- Excédent reporté de l'année antérieure = 1 682 595,96 €
- Résultat de l'exercice 2024 = 309 882,91 €
- Résultat du compte administratif 2024 = 1 992 478,87 €

Section d'investissement :

- Excédent reporté de l'année antérieure = 500 139,53 €
- Résultat de l'exercice 2024 = -726 443,67 €
- Résultat du compte administratif 2024 = - 226 304,04 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Section de fonctionnement :

Volet dépenses :

- **Le chapitre 011 « Charges à caractère général » a été budgété en baisse à 785 978 € sans pour autant retrouver sa valeur de réalisation de 2023.** Cette prévision qui reste soutenue se justifie essentiellement par le cpt 61521 sur lequel nous prévoyons une réalisation à hauteur de 100 000 € (contre une réalisation à hauteur de 191 033,56 €). Sur ce poste nous avons provisionné les dernières factures à régler concernant le sinistre du toit de la mairie suite à la tempête Frédéric. La somme de 50 000 € est également prévue pour la réfection de la toiture de l'ECD dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage que nous avons souscrite suite à un deuxième sinistre sur une seconde partie de la toiture.

Le coût de l'énergie s'est avéré moins important que prévu sur l'exercice 2024 néanmoins nous prévoyons par mesure de sécurité une marge de manœuvre sur ce poste, cpt 60612 « énergie électricité » 120 000 € sont prévus.

Le contexte actuel peut également peser sur d'autres postes car les entreprises restent impactées par l'augmentation du coût des matières premières... augmentant leur coût de production et le répercutant sur le coût de leurs prestations ou fournitures. Comme l'année 2024, certains comptes ont donc été budgétés à la hausse pour anticiper un coût plus important.

Voici une synthèse des principaux postes budgétaires du chapitre 011 en complément de ceux évoqués précédemment :

- **Fournitures d'équipement** (essentiellement destinées aux services techniques) – cpt 60632 : 21 000 € maintien du budget.

- **Prestations de service** – cpt 611 : 210 000 €, budgété à la hausse ce compte est essentiellement lié aux marchés de la restauration scolaire il tient compte d'une potentielle revalorisation du prix du repas par le prestataire. Il intègre également les prestations du chantier d'insertion pour l'entretien de l'avenue de la République à hauteur de 14 500 €.

- **Maintenance** – cpt 6156 : Ce poste est prévu à la baisse à hauteur de 45 000 € pour une réalisation 2024 à hauteur de 51 755,93 €. Pour tenir compte de la dernière régularisation de notre prestataire qui entretient les chaudières et qui avait oublié de nous facturer 4 années antérieures les factures 2024 et 2025 seront donc réglées sur cet exercice.

- **Entretien du groupe scolaire** – cpt 6283 : 43 000 € (contrat GSF)

- **Publicité, Publications, relations publiques** – cpt 623 : 38 500 € Sur ce poste on retrouve les publications (bulletins et lettres) mais également le coût des manifestations organisées par la commune : Ciné Parc, Marché de Noël, Veillée contée, Feu d'artifice, ... mais également les colis et le repas des aînés qui représentent la plus grande partie de cet article.

- **Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été établi à 1 009 000 € au BP 2025**, soit une valeur en hausse comparativement à la budgétisation antérieure. L'année 2024 a été une année où les charges de personnel ont marqué une augmentation modérée. Cette augmentation devrait se poursuivre en partie avec des besoins d'effectifs d'encadrement qui se maintiennent sur le temps périscolaire en raison de la présence d'un plus grand nombre d'enfants à la restauration et aux Temps d'Activité Périscolaires. L'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL a également été pris en compte sur ce budget et fera l'objet d'augmentation jusqu'en 2028 pour atteindre le taux de 43,65% soit une charge supplémentaire pour les collectivités.

En raison d'un surcroît d'activité aux services administratifs le poste non permanent à hauteur de 20h/semaine créé en 2023 est maintenu sur une année pleine.

Le changement d'échelon des agents et leur avancement de grade ont également été budgétés.

Le chapitre 012 intègre également le financement de l'assurance du personnel pour 36 000 € au compte 6450 prenant en compte l'augmentation du coût de la prestation.

- **Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est budgété à 215 770 €.** Cette hausse correspond à une prévision en hausse des subventions aux associations pour faire face à des besoins plus importants notamment sur les structures enfances jeunesses.

Aussi 120 000 € ont été inscrits pour les subventions au secteur associatif.

48 500 € au cpt 65311 pour les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués et 15 000 € pour le fonctionnement du CCAS (cpt 657363).

La cotisation auprès de Territoire d'Énergie 63 est en forte hausse pour le patrimoine privé de la commune.

- **Au chapitre 014 « Atténuations de produits »**, l'attribution de compensation versée à Clermont Auvergne Métropole est stable. Elle a été estimée à 297 000€. Elle correspond bien entendu aux coûts des services communs auxquels nous avons adhéré (Autorisation du Droit des Sols pour l'instruction des permis de construire, ...) mais également à la compensation du coût des compétences transférées lors du passage en Métropole dont les dépenses ont été figées et qui comprennent notamment 157 254 € destinés à réaliser des travaux d'investissements de voirie sur la commune (en complément des 39314€ versés en section d'investissement).

- **L'absence de nouvel emprunt** justifie une budgétisation à la baisse du compte 66111 à 27 300 € pour la prise en charge des intérêts de la dette. Il est à noter un montant plus important au cpte 6688 qui correspond au portage de l'acquisition d'un bâtiment délégué à l'EPF SMAF.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à une prévision de 2 347 071,86 € au BP 2025. En prenant en compte les dépenses d'ordre (dont le virement d'équilibre est prévu sur la section d'investissement à hauteur de 716 468,90 €) le montant total des dépenses est estimé à 3 151 370,76 €.

Volet recettes :

- **Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués »** est évalué à 241 558 € contre une réalisation à hauteur de 247 096,94 € en 2024.

Les remboursements de Clermont Auvergne Métropole pour la prise en charge du personnel mutualisé ont été estimés à 38 000 € répartis sur les comptes 70846 et 70876 en prenant en compte l'entretien des espaces végétalisés sur la partie SUD 1 de l'avenue de la République. Cet entretien n'intègre pas encore la partie SUD 2 qui reste à la charge de l'entreprise ayant réalisé les aménagements paysagers pour la dernière année.

- **Pour ce qui concerne le volet fiscal au chapitre 73 « Impôts et taxes » et 731 Fiscalité locale**, les dernières notifications de l'État pour 2024 sur l'état fiscal communique une recette prévisionnelle de 1 645 000 € au compte 73 111 en tenant compte de l'augmentation des bases sur l'année 2024 (1,7%). Le chapitre 73 intègre également la dotation de solidarité communautaire au compte 73212 pour un montant stable de 156 903 €. Le pacte financier métropolitain a figé cette recette sur la durée du mandat, permettant ainsi pour chaque commune membre d'avoir une visibilité à moyen terme.

- **Le chapitre 74 « Dotations et participations »** a été budgété en hausse à 323 780 €. Les financements de la CAF devraient se maintenir cette année, aussi 125 000 € ont été chiffrés au compte 7478 correspondant à la PSO et au bonus territoire pour le centre périscolaire et centre de loisirs du mercredi.

Le chapitre 74 intègre également les dotations de l'État. Nous restons à ce jour en attente des notifications ; aussi ont été prévues des sommes en baisse pour la DF à 89 780 € (cpt 7411) et pour la DSR à 44 000 € (cpt 74121). Les dotations de la commune devraient en effet être impactées par la loi

de finances pour 2025 qui prévoit une contribution des collectivités locales à la maîtrise des finances publiques, qui passe notamment par la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel de recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) dont la répartition définitive sera connue en avril.

Sur ce chapitre a également été budgété au 7488 le montant des intérêts des comptes à terme suite à la décision de placer les excédents de trésorerie liés notamment à la vente du Petit Puy en attendant la réalisation du projet de l'école.

- **Les « Autres produits de gestion courante chapitre 75 »** sont estimés à la baisse. Ils comprennent les revenus des immeubles (cpt 752), notamment des revenus liés à la location de l’Affiche pour un montant de 72 000 €. Mais également le montant lié aux remboursements des sinistres pour la somme de 68 000 € correspondant au solde du sinistre du toit de la mairie et de l’espace Charles Dorier.

- Dans le cadre de la neutralisation de la part de dette liée aux transferts de compétences à Clermont Auvergne Métropole, l’EPCI va rembourser à la commune 5 269 € d’intérêts (cpt 76 232).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été budgétées à 2 583 500 €. Le montant total des recettes de fonctionnement cumulées s’élève à 4 427 380,73 € en tenant compte des opérations d’ordre-et de l’excédent de fonctionnement des années antérieures qui s’élève à 1 774 800,73 €.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	892 300,00	0,00	790 978,86	790 978,86	790 978,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	998 000,00	0,00	1 009 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
014	Atténuations de produits	305 000,00	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	191 770,00	0,00	215 770,00	215 770,00	215 770,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 387 070,00	0,00	2 320 748,86	2 320 748,86	2 320 748,86
66	Charges financières	38 645,00	0,00	29 742,00	29 742,00	29 742,00
67	Charges spécifiques (3)	4 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		581,00	581,00	581,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 430 215,00	0,00	2 352 071,86	2 352 071,86	2 352 071,86

023	Virement à la section d'investissement (4)	756 717,47		716 468,90	716 468,90	716 468,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	84 627,00		87 830,00	87 830,00	87 830,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		841 344,47		804 298,90	804 298,90	804 298,90

TOTAL	3 271 559,47	0,00	3 156 370,76	3 156 370,76	3 156 370,76
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 156 370,76
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	232 494,00	0,00	241 558,00	241 558,00	241 558,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	222 593,00	0,00	222 593,00	222 593,00	222 593,00
731	Fiscalité locale	1 618 221,00	0,00	1 647 200,00	1 647 200,00	1 647 200,00
74	Dotations et participations (3)	246 783,00	0,00	323 780,00	323 780,00	323 780,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	261 000,00	0,00	140 100,00	140 100,00	140 100,00
Total des recettes de gestion courante		2 586 091,00	0,00	2 578 231,00	2 578 231,00	2 578 231,00
76	Produits financiers	5 646,00	0,00	5 269,00	5 269,00	5 269,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 591 737,00	0,00	2 583 500,00	2 583 500,00	2 583 500,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	66 460,00		69 080,00	69 080,00	69 080,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 460,00		69 080,00	69 080,00	69 080,00

TOTAL	2 658 197,00	0,00	2 652 580,00	2 652 580,00	2 652 580,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 774 800,73
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 427 380,73
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	735 218,90
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Section d'investissement :

Volet dépenses :

Le budget 2025 reste marqué par une montée en charge des investissements.

Le chapitre 23 des « Immobilisations en cours » a été budgété à 1 129 936 € et intègre les opérations suivantes :

- Opération 29 – Réhabilitation du groupe scolaire 650 000 € prévus correspondant aux premiers travaux qui sont prévus sur 3 exercices budgétaires.
- Opération 30 – Halle Couverte : 13 500 € prévus pour solder les dernières factures.
- Opération 31- Place de l'Europe 150 000 € sont prévus pour les travaux, les aménagements paysagers et les frais de maîtrise d'œuvre.
- Opération 23 – Aménagement du Parc 19 044 € sont prévus pour solder l'opération des plantations des nouveaux arbres.

Sur les opérations non individualisés la somme de 295 892 € a été budgétée pour permettre l'aménagement des parkings sur le chemin de la Saulée qui seront construits sur les parcelles privées de la commune ainsi que les différents travaux sur les terrains de football du complexe sportif.

44 000 € sont prévus au chapitre 21 des « Immobilisations corporelles » avec notamment

- 4 000 € au « cpt 2116 » suite à l'installation de caves urnes dans le cimetière
- 40 000 € aux « cpt 2184 et 2188 » pour l'acquisition de mobilier ou autres achats

Un montant de **64 800 €** est également prévu pour les études sur le bâtiment de l'église (diagnostic du bâtiment) et de projets complémentaires.

Le montant budgété pour l'attribution de compensation d'investissement versée à Clermont Auvergne Métropole **au compte 2046 est fixe à 40 000 €.**

133 000 € seront dédiés au **remboursement du capital de la dette (cpt 1641).**

Volet recettes :

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par un virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chap. 021) de **716 468,90 €.**

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour l'exercice 2025. L'équilibre des comptes est obtenu par l'emploi des réserves de trésorerie.

La poursuite des programmes d'investissement antérieurs et l'avancée des nouveaux programmes devraient permettre de déclencher le versement des soldes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour les montants suivants ; ces montants figurent dans les restes à réaliser de l'année 2024 :

Recettes	Objet	Montant	Nature	A engager
Cpt 1323	FIC 2022	22 867,00 €	Salle Dorier + Halle couverte	22 867,00 €
Cpt 13461	DETR 2021	16 677,00 €	Aménagement du Parc	16 677,00 €
TOTAL				39 544 ,00 €

Sur les nouvelles subventions, nous avons inscrit les subventions sur le projet du groupe scolaire au titre du département pour la somme de 435 000 € (FIC, FIC Bonus énergie, Aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de SCOLAE+) ainsi que 60 000 € au titre du fonds de soutien métropolitain.

D'autres subventions ont été sollicitées auprès de l'État (DETR, Fonds Vert, ...) et la Région mais feront l'objet d'une inscription, au cours d'un budget modificatif, en cas de notification.

Il est à noter également **les recettes liées à la taxe d'aménagement évaluée à la baisse**, pour un reversement de 54% par la métropole pour un montant estimé de 30 000 €.

La recette 2025 de FCTVA (cpt 10222) a été estimée à hausse, en raison d'investissements plus importants sur l'exercice 2024, à hauteur de 100 000 €.

Clermont Auvergne Métropole prendra en charge le coût du capital de la dette transférée à hauteur de 29 513 € (cpt 276351).

La section d'investissement 2025 s'équilibre sur un montant de 1 716 035,04 € en recettes/dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	25 000,00	25 000,00	39 800,00	39 800,00	64 800,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	48 745,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	489 255,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	721 466,00	5 918,00	1 124 018,00	1 124 018,00	1 129 936,00
Total des dépenses d'équipement		1 284 466,00	30 918,00	1 247 818,00	1 247 818,00	1 278 736,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 200,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	14 318,00	0,00	8 915,00	8 915,00	8 915,00
Total des dépenses financières		169 518,00	0,00	141 915,00	141 915,00	141 915,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 453 984,00	30 918,00	1 389 733,00	1 389 733,00	1 420 651,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	66 460,00		69 080,00	69 080,00	69 080,00
041	Opérations patrimoniales (7)	53 437,08		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		119 897,08		69 080,00	69 080,00	69 080,00

TOTAL	1 573 881,08	30 918,00	1 458 813,00	1 458 813,00	1 489 731,00
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					226 304,04
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 716 035,04

(4) Voir état I B pour la comparaison par rapport au budget précédent

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	85 339,00	39 544,00	495 000,00	495 000,00	534 544,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		85 339,00	39 544,00	495 000,00	495 000,00	534 544,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 000,00	0,00	130 001,00	130 001,00	130 001,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	217 678,14	217 678,14	217 678,14
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	31 621,00	0,00	29 513,00	29 513,00	29 513,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		93 621,00	0,00	377 192,14	377 192,14	377 192,14
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		178 960,00	39 544,00	872 192,14	872 192,14	911 736,14

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	756 717,47		716 468,90	716 468,90	716 468,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	84 627,00		87 830,00	87 830,00	87 830,00
041	Opérations patrimoniales (10)	53 437,08		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		894 781,55		804 298,90	804 298,90	804 298,90

TOTAL	1 073 741,55	39 544,00	1 676 491,04	1 676 491,04	1 716 035,04
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 716 035,04
---	---------------------

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

Budget primitif 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 156 370,76 €	4 427 380,73 €
Section d'investissement	1 716 035,04 €	1 716 035,04 €
TOTAL	4 872 240,80 €	6 143 415,77 €

M. le Maire est autorisé à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 %
- section d'investissement : 7,5 %